

## Réforme de la formation et du recrutement des enseignants de Sciences de la Vie et de la Terre

Collectif national SVT des responsables des préparations au CAPES SVT, à l'agrégation SV-STU et des futurs masters « Enseignement SVT »

- 01/03/2009 -

**Des responsables des préparations au CAPES de Sciences de la Vie et de la Terre (SVT), à l'agrégation SV-STU et des futurs masters « Enseignement SVT » réunis en un collectif national dénoncent les conditions de mise en place de la réforme de la formation des enseignants (masterisation) et des modalités de recrutement. Voici les problèmes que pose cette réforme et les demandes que formule le collectif national SVT au ministère de l'éducation nationale**

### **Problèmes posés spécifiquement pour la confection des maquettes des masters « Enseignement » :**

Nous sommes favorables à la délivrance du titre de master pour valider les deux dernières années de la formation des enseignants mais des réponses aux questions suivantes sont indispensables pour la réalisation de maquettes réalistes formant des futurs enseignants compétents au niveau disciplinaire et maîtrisant les dix compétences professionnelles décrites dans le cahier des charges de la formation des enseignants (arrêté ministériel du 19 janvier 2006, BO du 4 janvier 2007).

- *Les modalités des concours ne sont toujours pas stabilisées :*

D'après [http://media.education.gouv.fr/file/02\\_fevrier/80/5/Vademecum-masterisation\\_43805.pdf](http://media.education.gouv.fr/file/02_fevrier/80/5/Vademecum-masterisation_43805.pdf), le vademecum de la masterisation indique que les coefficients des différentes épreuves seraient l'objet de récentes modifications ; or ces coefficients conditionnent en partie les volumes horaires attribués aux différentes composantes de la formation en master.

La date des épreuves d'admission n'est toujours pas fixée. Si ces épreuves ont lieu au cours de l'année universitaire, nous devons en tenir compte dans la construction des maquettes puisque le temps disponible (pour les cours et les stages) sera réduit d'autant.

Nous ne savons pas non plus si les résultats d'admissibilité seront connus en début ou en cours de semestre 4 du master. Il est essentiel que ces résultats soient connus avant les stages du semestre 4 pour l'organisation des stages professionnels.

- *Manque de précision sur le programme disciplinaire des concours :*

Comment interpréter de manière claire « une mise au niveau licence » des programmes du secondaire et des classes préparatoires, sachant qu'il n'existe pas de cadrage national des contenus de licence ? Quelle est la cohérence avec la demande d'un « véritable niveau master » faite par le MESR et l'AERES quant au contenu des masters enseignement ?

- *Manque de précision sur les stages en responsabilité :*

Les stages en établissement scolaire des masters dépendent directement des moyens des rectorats (nombre de berceaux de stage, encadrement de ces stages par les enseignants formateurs, participation des inspecteurs pédagogiques dans leur évaluation). Si le communiqué de presse du 15.01.09 a annoncé 40 000 stages en responsabilité offerts au niveau national, nous ne savons pas quelle en sera la répartition académie par académie, discipline par discipline pour l'organisation de notre master.

Il est tout à fait appréciable que les stages en responsabilité soient proposés aux candidats admissibles

ou non, mais leur durée annoncée (maximum 108 heures) est notoirement insuffisante pour permettre une réelle professionnalisation. Dans n'importe quel master, les stages durent en moyenne de 3 à 6 mois et sont à plein temps. Mais il est vrai qu'un stage long en M2 ne serait pas compatible avec la préparation aux épreuves du concours et une initiation à la recherche, impliquant la rédaction d'un mémoire de master. De plus, le communiqué de presse du 15.01.09 précise que cette durée est « maximale » : cela signifie-t-il que tous les étudiants ne bénéficieront pas d'un stage aussi long ?

Le même communiqué ne précise pas non plus si ces stages sont filés (1 à 2 jours par semaine ?) ou s'ils sont groupés (dans ce cas, quand ont-ils lieu dans l'année ?). Notre préférence va vers un stage filé qui permet un suivi des étudiants et une exploitation progressive du stage durant la formation didactique et professionnelle des masters.

Nous n'avons aucun élément quant à l'implication possible des personnels de l'EN (inspecteurs pédagogiques régionaux, voire représentants des chefs d'établissement) dans l'évaluation de ces stages comme c'était le cas lors de la validation des stages des PLC2.

Nous n'avons aucun élément non plus quant au financement de ces stages. Qui assurera la rémunération des encadrants et à quel niveau ? Ceux-ci disposeront-ils d'un allègement de service nécessaire à un encadrement de qualité ?

- *Manque de précision sur les conditions d'entrée en activité :*

Il a été annoncé que les fonctionnaires stagiaires recrutés par le concours seraient à plein temps lors de leur entrée en activité, ce que nous pensons incompatible avec une réelle formation professionnelle au cours de cette année. En quoi consistera le « compagnonnage » évoqué dans la communication du MEN ?

La connaissance des conditions d'entrée en activité et la nature de la formation professionnelle continue sont en effet fondamentales pour l'élaboration d'une offre de formation initiale : elles conditionnent profondément le type et la durée de la formation professionnelle initiale à prévoir.

- *Aucune information quant aux concours internes :*

Les concours internes demanderont-ils la validation d'un master (enseignement) en formation continue ? Cette formation fera-t-elle l'objet d'un appel d'offre spécifique au sein du PAF (Plan Académique de Formation) ? Les préparations au concours interne feront-elle toujours l'objet d'appels d'offre du PAF ?

De quels moyens financiers (ceux du MEN ou ceux du MESR ?) disposerons-nous pour leur proposer une formation et sous quelle forme : validation d'un master en formation continue ou préparation à un concours interne ?

L'offre du DIF (Droit Individuel à la Formation) s'appliquera-t-elle dans ce cadre ? Notamment la possibilité de rémunérer les fonctionnaires qui suivent une formation qui a lieu en dehors de leurs périodes d'activité (notamment durant les vacances scolaires) ?

- *Aucune information quant aux grilles de salaires :*

Le recrutement des enseignants se fera désormais à Bac+5 et non plus à Bac+3. Quelles seront les conséquences salariales (salaire d'entrée en activité et grille de progression) de la réforme ? Ces éléments devraient être disponibles lors des opérations d'orientation à destination des étudiants de l'année du baccalauréat à la licence et au master. Ces opérations ont déjà commencé et nous sommes actuellement incapables de répondre à de telles questions.

## **Autres problèmes soulevés par la réforme de la formation des enseignants en relation avec les modalités de recrutement des futurs fonctionnaires de l'éducation nationale :**

### *- Devenir de la fonction publique dans l'éducation nationale :*

Il n'y a pas actuellement de positionnement du MEN sur l'avenir et le caractère national des concours à long terme dans ce nouveau cadre. Ce point mérite éclaircissement : de nombreuses craintes sont exprimées à tous niveaux (enseignants, étudiants et parents d'élèves) sur le fait que la masterisation conduit inévitablement à une disparité sur le territoire au niveau de l'offre de formation de master car les masters enseignement ne bénéficient d'aucun cadrage national (en particulier au niveau des programmes). De même, le MEN doit réaffirmer clairement que la réussite au concours assurera un poste de l'éducation nationale au lauréat.

### *- Perte de qualité de la formation professionnelle :*

Nous apprécions le fait que la formation professionnelle devienne plus progressive (en licence, M1 et M2), s'écartant d'un modèle successif (disciplinaire avant le concours et professionnelle après le concours) mais la masterisation s'accompagne, dans le projet actuel, de la perte du stage en responsabilité de PLC2 que nous considérons être un élément fondamental de la formation professionnelle.

La durée totale des stages durant la formation se trouve drastiquement limitée avec le projet de masterisation. Des lauréats pourront même entrer en activité sans avoir eu de stage professionnel en établissement scolaire s'ils ont suivi un master recherche!

Nous exprimons nos très vives inquiétudes quant à la qualité de futurs enseignants qui seront ainsi formés surtout s'ils doivent assurer un service complet dès la première année. Nous exprimons aussi nos craintes sur le fait que le « compagnonnage » ne permette pas d'avoir une vision globale de la diversité des fonctions et des pratiques d'un enseignant puisqu'il ne permet que le transfert d'une expérience et d'un point de vue. Cette pratique masque par essence le cadre national des modalités d'exercice.

C'est pourquoi nous demandons avec insistance qu'une réduction de service (50 % de décharge) autorisant une véritable formation professionnelle en alternance des professeurs recrutés par le concours soit maintenue durant la première année d'exercice.

Nous tenons à souligner un autre point affectant la qualité de la formation professionnelle. La participation des enseignants du secondaire (formateurs associés) à la formation professionnelle n'est plus garantie avec la masterisation de la formation des enseignants. Nous considérons que toute formation professionnelle nécessite la participation de professionnels du terrain. Dans les maquettes, leurs interventions doivent être formalisées et ils doivent participer à la validation des unités d'enseignement pour crédibiliser la formation. Le recours à des vacances n'est pas souhaitable, car il ne permet pas de pérenniser la participation de ces formateurs et introduit des variations annuelles dans les formations données et des disparités sur le territoire. De surcroît, le recours à des vacances risque d'inciter les formateurs associés à se désengager de ces formations car ceux-ci n'interviendraient alors plus qu'au titre d'heures supplémentaires (et plus de façon institutionnelle comme c'était le cas auparavant). Des accords entre Rectorats et Universités pourraient être envisagés, comme c'était le cas entre Rectorat et IUFM.

### *- Perte de qualité de la formation disciplinaire :*

La formation disciplinaire assurée dans les masters enseignement se trouve nécessairement réduite du fait (1) de la part prise par la formation professionnelle et l'initiation à la recherche dans le master, (2) des contenus annoncés des concours (où la part et le niveau d'exigences scientifiques, centrées sur le secondaire, diminuent énormément) et (3) de la forte diminution du volume de formation disciplinaire en M1 (550 à 650 heures, selon les universités) par rapport aux actuelles préparations

aux concours SVT (1000 heures en moyenne), sans compter le fait que la très large majorité des étudiants en SVT suivaient déjà un M1 avant d'entrer en PLC1.

- *Possibilité pour les lauréats au CAPES d'obtenir un report de stage pour préparer l'Agrégation.*

Cette condition est essentielle pour assurer le bon fonctionnement des M2 préparant l'Agrégation et pour assurer l'existence d'un vivier suffisant de candidats pour ce concours, condition *sine qua none* d'un recrutement de qualité.

- *Soutien financier aux étudiants :*

Nous tenons à exprimer nos inquiétudes quant à l'insuffisance du soutien financier aux étudiants qui, avec l'allongement de la durée d'études non salariée, entraînera une sélection sociale extrêmement préjudiciable des futurs enseignants.

Nous insistons sur le fait que la lourdeur de la formation (master et préparation des concours simultanés) rend totalement irréaliste la réussite (à l'un ou l'autre de ses deux objectifs) d'un étudiant qui se finance grâce à une activité d'assistant éducateur. Toutes les données chiffrées sur les conséquences de l'activité salariée des étudiants vont en ce sens (*e.g.* les activités rémunérées des étudiants, OFIP, Lille 1, <http://ofip.univ-lille1.fr/pub-pdf/rapportactivitesremunerees.pdf>)

### **Demandes relatives à la confection des maquettes et aux autres problèmes soulevés par la réforme :**

- *Rendre public le plus rapidement possible :*

- Les dates précises des nouveaux concours et de l'annonce de l'admissibilité.
- La nature (filé ou en bloc) et la répartition académique et disciplinaire des stages que les rectorats pourront assumer.
- Les modalités de financement des encadrants des stages en responsabilité ainsi que l'éventualité d'une décharge horaire offerte à ces mêmes encadrants.
- La possibilité ou non de maintenir le statut de formateurs associés (enseignants du secondaire participant à la formation du master dans le cadre de leur service).
- La nature et le volume de la formation qui sera proposée aux lauréats des concours lors de leur entrée en exercice ainsi que la possibilité d'un allègement de charge.

- *Accorder un report de stage d'un à quatre ans après la réussite du concours (pour préparer l'Agrégation ou un doctorat)*

- *Donner un délai raisonnable une fois ces éléments connus pour la confection des maquettes (plusieurs mois).*

Ceci implique nécessairement le report d'un an de la réforme (sachant qu'il faudra plusieurs semaines à l'AERES pour faire une évaluation crédible et qu'il n'est pas raisonnable d'inscrire les étudiants à partir du 30 août pour démarrer le 1<sup>er</sup> septembre 2009). Nous demandons l'ouverture des concours dans leur forme actuelle pour 2010 ainsi que le maintien de l'année de PLC1 en 2009-2010.

Les enjeux de cette réforme de la formation des enseignants, essentiels pour la société, ainsi que la complexité de sa mise en place justifient de prendre le temps de la réflexion et de la concertation.

- *Mettre en place très rapidement la commission nationale d'évaluation de la formation des enseignants :*

Nous estimons que la commission Marois annoncée par le communiqué du 15.01.09 devrait être mise en place avant la mise en oeuvre de la réforme. Elle devrait travailler sur les maquettes afin d'homogénéiser l'offre de formation en master pour réduire les inégalités territoriales puisque ces masters préparent à des concours nationaux. Elle devrait aussi se pencher sur une régulation nationale des stages, toujours dans le souci de réduire les inégalités sur le territoire.

Il serait souhaitable que cette commission se penche aussi bien sur la formation initiale (les masters enseignements) que sur les conditions d'entrée en activité et que sur la formation continue : ces trois données sont indissociables. Ensuite, lors de la mise en oeuvre de la réforme, cette commission devrait étudier l'impact de ces trois données sur la qualité des enseignants recrutés.

Nous espérons que des vagues d'habilitation annuelles seront proposées spécifiquement pour les maquettes de licence et de master enseignement durant les premières années suivant cette réforme, afin de prendre en compte l'expertise et des recommandations de cette commission, et les retours de notre expérience locale.

- *Prévoir des soutiens financiers plus conséquents pour tous les étudiants des M2 Enseignement*

- *S'engager sur l'avenir des concours nationaux et la mise en place d'un plan pluriannuel de recrutement pour les concours précisant un nombre de postes approximatif pour permettre aux étudiants de s'engager dans un master enseignement en toute connaissance de cause.*